



demande de conseil sur des congés payés

Par **farrugia**, le **05/02/2009** à **20:58**

bonjour mon agence a fermée la semaine de noel 2008 du 24 12h30 elle a réouvert le lundi 29 décembre . puis la semaine du jour de l'an du 31 décembre 12h30 elle a réouvert le lundi 5 janvier mais là mon employeur ma enlever un jour de paye a savoir le vendredi 2 janvier donc congé sans solde obligatoire sns me l'avoir dit. ensuite j'ai pris deux jour de congés payer le 22 et 23 janvier 2009 qui on ete compter sans solde je me retrouve donc avec trois jours non payés alors que j'ai droit a des congés payés écrit sur ma fiche de paye aisse normal? merci de me répondre